



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 82919

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le taux de remboursement appliqué à l'« Euthyral », médicament prescrit aux patients ayant notamment subi une ablation de la thyroïde. Depuis le 16 avril 2010, date de parution au Journal officiel de l'avis de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, le « taux de participation » de l'assuré sur ce médicament est passé de 65 % à 85 %, soit une augmentation relative de 30 %. Or, il semble que les autres traitements ne soient pas aussi bien adaptés à l'état de santé de certains patients : les médecins sont donc contraints de continuer à prescrire l'Euthyral alors que leur patient est beaucoup moins remboursé et qu'il doit suivre ce traitement à vie. Devant cet état de fait, on peut logiquement se poser la question de la légitimité médicale et économique de cette décision de l'UNCAM. En outre, sur le plan financier, le coût des autres traitements est-il, pour l'assurance maladie, réellement moins élevé que l'Euthyral ? En tout cas, cette décision a des conséquences financières ou sanitaires inacceptables pour les patients. En conséquence, il lui demande des explications sur les raisons de cette décision et sollicite une réévaluation par l'assurance maladie du niveau de remboursement de l'Euthyral.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82919

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7502

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)